

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

P : 1/4

**S. A. S. SOFRALAB
STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE
MARTIN VIALATTE**

79, Av. Thévenet - BP 1031 – MAGENTA

51319 EPERNAY CEDEX

Tel : 03 26 51 56 45

Fax : 03 26 51 87 60

Version n°02 du 30/08/02

Règles de rédaction conformes
à la norme NF ISO 11014-1

1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **DICALCIC**

Fournisseur : Société MARTIN VIALATTE - 79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 56 45 - Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

2 - Composition/ Information sur les composants

Formule : CaCO_3

Poids moléculaire : 100,09

N ° CAS : 471-34-1

N° EINECS : 207-439-9

3 - Identification des dangers

Produit ne présentant pas de risque pour l'homme et pour l'environnement.

Nom du produit : **DICALCIC**

4 - Premiers secours

En cas d'inhalation : Ecarter le sujet de l'ambiance empoussiérée, le faire moucher.

En cas de contact avec les yeux : (poussières) Irritation mécanique due aux particules du produit.
Rincer les yeux à l'eau courante pendant quelques minutes, en maintenant les paupières largement écartées.

5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Produit non inflammable

6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ramasser le produit par des moyens mécaniques : balai ou aspirateur

7 - Manipulation et stockage

Manipulation : Porter un masque antipoussière

Stockage : Dans un local sec en emballage d'origine, fermé

8 - Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Mesures d'ordre technique : Aération naturelle.

Protection respiratoire : Masque anti-poussière de type P1 en cas d'empoussièremment important ou accidentel.

Protection des mains : Gants de protection. Matières conseillées : PVC, Néoprène, caoutchouc

Protection des yeux : Lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles.

Protection de la peau : Vêtements couvrants

Nom du produit : **DICALCIC**

13 - Considération relative à l'élimination

Traitement des déchets : voirie normale

Traitement des emballages : incinération contrôlée

14 - Informations relatives au transport

Non applicable.

15 - Informations réglementaires

Valeurs limites autorisées : TLV (ACGIH) 10 mg/m³

FRANCE : (1988) VME : 10 mg/m³ (calcite)

ROYAUME UNI (1988) : 10 mg/m³ (tot. inh. dust.) : 5 mg/m³ (respir. dust).

16 - Autres informations

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »